



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**CA**

Beschaffungskonferenz des Bundes  
Conférence des achats de la Confédération  
Conferenza degli acquisti della Confederazione

# **Conférence des achats de la Confédération (CA) Rapport de gestion 2018**

Berne, mai 2019 (état: 22 avril 2020)

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CA: composition et tâches .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Activités de la CA en 2018 .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Activités du comité directeur en 2018 .....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Activités des groupes de travail et des groupes techniques .....</b>	<b>6</b>
<b>5.1</b>	<b>Groupe de travail Stratégie des achats informatiques .....</b>	<b>6</b>
<b>5.2</b>	<b>Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux .....</b>	<b>6</b>
<b>5.3</b>	<b>Groupe technique Durabilité des marchés publics .....</b>	<b>7</b>
<b>5.4</b>	<b>Comité de formation et de perfectionnement de la CA .....</b>	<b>7</b>
<b>5.5</b>	<b>Groupe de travail IDA BIL.....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Thèmes et projets .....</b>	<b>8</b>
<b>6.1</b>	<b>Révision de la LMP .....</b>	<b>8</b>
<b>6.2</b>	<b>Rapport établi en réponse au postulat Golay.....</b>	<b>9</b>
<b>6.3</b>	<b>simap.ch .....</b>	<b>9</b>
<b>6.4</b>	<b>Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher .....</b>	<b>10</b>
<b>6.5</b>	<b>Interventions parlementaires .....</b>	<b>10</b>
<b>6.6</b>	<b>Formation .....</b>	<b>10</b>
<b>6.7</b>	<b>Collaboration avec la KBOB.....</b>	<b>11</b>
<b>6.8</b>	<b>Participation à la CMCC .....</b>	<b>11</b>
<b>6.9</b>	<b>Prévention de la corruption.....</b>	<b>11</b>
<b>6.10</b>	<b>Plan de communication .....</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>Perspectives pour 2019.....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 1: Principes directeurs pour des achats publics durables de biens et de services .....</b>		<b>13</b>
<b>Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics .....</b>		<b>13</b>

## 1 Avant-propos

La Conférence des achats de la Confédération (CA) a établi son premier rapport de gestion en juin 2018 pour l'exercice 2017. Le présent rapport présente ses activités pour l'année 2018. Courant 2019, la CA publiera également, et pour la première fois, un rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération<sup>1</sup>.

## 2 CA: composition et tâches

La CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

La CA remplit en particulier les **tâches** suivantes:

- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (*e-procurement*), en exploitant notamment la plate-forme Internet simap.ch. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible;
- elle se fonde sur les principes du développement durable en créant des instruments et des conditions favorables à la durabilité des achats;
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération;
- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut émettre des recommandations ou des directives à cet égard;
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

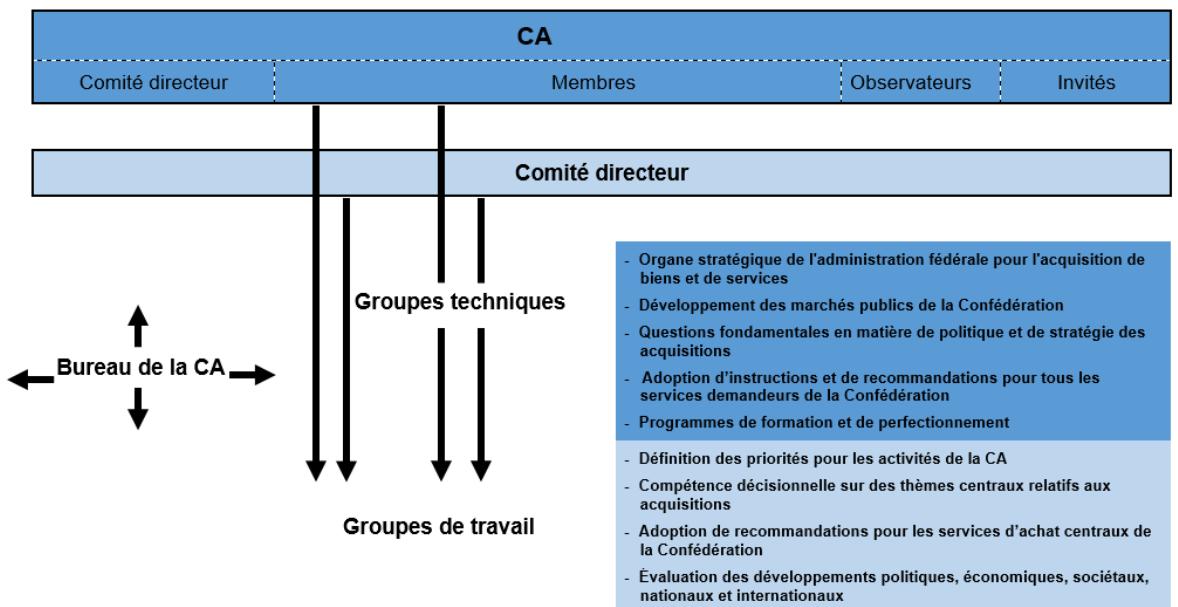
---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet le chapitre 5.2.

Elle est organisée comme suit:

## Structure de la CA

Annexe 2 du règlement interne de la CA



La **CA** se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), de représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération - à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL -, de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste Suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y ont le statut d'observateurs. Le Contrôle fédéral des finances (CDF), qui avait également le statut d'observateur, s'est retiré de l'organisation en automne 2018. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de Suisse italienne.

Depuis 2017, la CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des directeurs des services d'achat centraux que sont armasuisse et l'OFROU.

La CA peut mettre sur pied des **groupes de travail et des groupes techniques** chargés d'aborder des thèmes spécifiques (par ex., durabilité, plan de communication). Les groupes de travail et les groupes techniques suivants sont intervenus au cours de l'année 2018:

- Groupe de travail Stratégie des achats informatiques
- Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux
- Groupe technique Durabilité des marchés publics

Rattaché à l'OFCL, le **secrétariat de la CA** apporte son soutien en préparant les dossiers. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la

Confédération, il répond à des interventions parlementaires, suit les développements en matière de marchés publics et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Il dirige en outre le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale.

### **3 Activités de la CA en 2018**

En 2018, la CA s'est réunie deux fois en plénière, le 24 mai et le 22 novembre.

Elle a, en particulier, traité des thèmes suivants:

- Suivi de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP);
- Approbation de la Stratégie des achats informatiques et du mandat de mise en œuvre confié au secrétariat de la CA;
- Approbation du rapport de gestion 2017;
- Adoption des principes directeurs pour des achats publics durables (de biens et de services);
- Accord à la prolongation *sine die* du mandat du groupe technique Durabilité des marchés publics;
- Approbation du mandat confié à l'OFCL d'organiser un symposium sur les prestations d'agence et d'impression;
- Prise de connaissance de l'état d'avancement du projet simap2019 et de la mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045 «Transparence des marchés publics passés par la Confédération. Publication des informations clés concernant tous les marchés d'un montant de plus de 50 000 francs».

### **4 Activités du comité directeur en 2018**

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue:

- il a approuvé les grandes lignes du dialogue avec le secteur des TIC;
- il a examiné le projet de rapport établi en réponse au postulat 16.4074 Golay «Pour des services d'achats centraux efficaces»;
- il a approuvé le document instituant le groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL) et désigné son secrétaire. Il a en outre chargé le secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre un règlement interne. Enfin, il a adopté le règlement interne du groupe de travail IDA BIL;
- il s'est exprimé sur les recommandations de la Délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) du 12 décembre 2017 (FF 2018 4205<sup>2</sup>, p. 4290 sv.), et a notamment pris en charge l'élaboration d'une «stratégie de la Confédération en matière d'acquisitions» à l'échelle nationale et la coordination pour rédiger un rapport annuel conjoint des services d'achats centraux sur les marchés publics.

---

<sup>2</sup> [www.admin.ch->droit fédéral->feuille fédérale->2018->28](http://www.admin.ch->droit fédéral->feuille fédérale->2018->28)

## **5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques**

### **5.1 Groupe de travail Stratégie des achats informatiques**

Quelles sont les futures lignes directrices de la Confédération pour les achats informatiques? De quelles formes de mise en concurrence et de quelles modalités doit-elle tenir compte? Comment intègre-t-elle les recommandations du CDF dans la stratégie? De quelle façon celle-ci peut-elle être mise en œuvre?

La stratégie des achats informatiques de l'administration fédérale vise à définir des lignes directrices concernant les formes de mise en concurrence, les types de procédures, les critères et les modalités d'achats de produits et de prestations TIC.

S'adressant aux services demandeurs et aux services d'achat de l'administration fédérale, elle permet d'accroître la transparence pour le public intéressé (citoyens, représentants de la politique et de l'économie, médias), tout en complétant la stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération. Un des groupes de travail mis sur pied par la CA le 25 février 2016 a élaboré la stratégie des achats informatiques, sous la direction de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) et avec la participation des fournisseurs de prestations informatiques. La CA a approuvé la stratégie le 24 mai 2018. Le groupe de travail a été dissous à la fin de son mandat.

Cette stratégie d'achats sert à utiliser les ressources TIC en soutenant de manière optimale les processus opérationnels. S'articulant autour de lignes directrices, la stratégie définit une série d'objectifs communs pour traduire les principes d'opportunité, de rentabilité et de sécurité dans l'administration fédérale. Sa mise en œuvre est réalisée conformément à des axes prédéfinis dans la stratégie.

### **5.2 Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux**

À la fin de l'année 2017, la DélFin a invité le Conseil fédéral à faire en sorte que, à partir de 2018, au moins les trois principaux services d'achat centraux de la Confédération (armasuisse, l'OFROU et l'OFCL) établissent et publient un rapport annuel conjoint sur les marchés publics qu'ils adjugent, sur le modèle du rapport annuel de l'OFROU. Le Conseil fédéral a chargé la CA de coordonner les travaux y relatifs. Un groupe de travail composé de représentants d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, de la Centrale des voyages de la Confédération (CVC), du controlling des achats et du secrétariat de la CA a été constitué fin 2018 pour préparer le premier rapport annuel conjoint des services centraux d'achats pour l'année 2018. Ce rapport sera ensuite soumis au comité directeur de la CA pour approbation et publié courant 2019.

### **5.3 Groupe technique Durabilité des marchés publics**

Au mois de mai 2017, la CA a institué le groupe technique Durabilité des marchés publics. Celui-ci soutient le comité directeur en élaborant des bases et des instruments pour promouvoir la durabilité des marchés publics conformément à l'article exprimant le but de la LMP révisée, et en se chargeant de leur mise en œuvre. Il exerce également des activités de communication à ce sujet. Le groupe technique s'est réuni quatre fois au cours de l'année sous revue; de nombreuses discussions au sein des groupes de travail qui ont émergé du groupe technique ont également eu lieu.

En novembre, le groupe a présenté à la CA les «Principes directeurs pour des achats publics durables de biens et de services» (*annexe 1*). Ces principes directeurs reposent sur une conception commune des achats publics durables, qui s'inspire de la norme ISO 20400 sur les achats stratégiques. Ils recouvrent les trois dimensions de la durabilité tout au long du processus d'acquisition et définissent les exigences posées aux acheteurs ainsi qu'aux objets des marchés. Ils servent de base à l'élaboration d'outils et de documents destinés à aider les acheteurs dans la mise en œuvre d'une politique d'achats publics durables aux trois échelons de l'Etat fédéral (Confédération, cantons, communes).

Le groupe technique a participé à la réalisation d'une analyse des écarts (*gap analysis*) portant sur les instruments et les aides accessibles au public qui favorisent et soutiennent des marchés publics durables, les confrontant aux besoins des responsables des marchés publics. Sur la base de cette analyse, six domaines d'action principaux ont été identifiés au niveau fédéral pour promouvoir les marchés publics durables.

Un groupe de travail a contribué à l'élaboration du cours d'approfondissement donné le 16 novembre 2018 concernant la durabilité des achats. En outre, les bases ont été jetées pour la mise au concours d'un mandat portant sur la création d'une matrice de pertinence.

### **5.4 Comité de formation et de perfectionnement de la CA**

Le comité de formation et de perfectionnement de la CA s'est réuni en session ordinaire le 14 mai 2018. Il a discuté des thèmes suivants:

- Rétrospective de l'année de cours et examens de certification 2017
  - nomination des membres de la commission d'examen ainsi que des experts
- Aperçu des différents projets
  - brevet fédéral de «spécialiste des marchés publics»
  - apprentissage en ligne (e-learning)
  - révision LMP/OMP
  - projet simap2019

## **5.5 Groupe de travail IDA BIL**

Fin 2017, le comité directeur de la CA a pris la décision de principe de créer un groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL). En vertu de l'art. 26 Org-OMP et du règlement intérieur de la CA du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (ch. 2.3), le groupe de travail IDA BIL est un comité interdépartemental permanent (administration civile et militaire) subordonné au comité directeur de la CA, qui assure l'uniformité technique et systémique au sein de l'administration fédérale dans les processus de soutien pour la gestion des achats, des biens immobiliers et de la logistique.

Le 12 novembre 2018, la CA a approuvé le règlement interne du groupe de travail IDA BIL, lequel commencera ses travaux en 2019

## **6 Thèmes et projets**

### **6.1 Révision de la LMP**

La révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) vise à transposer, dans le droit de la Confédération, les dispositions contraignantes pour la Suisse qui découlent de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics (AMP 2012). Elle a en outre pour objectif d'harmoniser autant que possible, dans le respect de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, les législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics.

Composé de représentants de la Confédération et des cantons, le groupe de travail paritaire «AURORA» se charge d'harmoniser dans une large mesure les projets liés à la LMP et à l'accord intercantonal sur les marchés publics l'AIMP. Cette collaboration est constructive et pragmatique.

*Compte rendu du point de vue de la Confédération:*

La discussion par article du projet de révision de la LMP au sein de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), qui avait commencé en 2017, s'est poursuivie et terminée lors de trois séances supplémentaires en 2018. Le projet de loi a ensuite été, lors du vote sur l'ensemble, approuvé par le Conseil national le 13 juin 2018, avant d'être transmis à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E). Cette dernière a procédé à la discussion par article lors de trois séances. Puis, le Conseil des États a approuvé le projet de loi à son tour le 10 décembre 2018. Dans la mesure où des divergences subsistent entre les conseils à l'issue de l'examen du projet de loi, ce dernier sera à nouveau examiné par les commissions, ainsi que par les deux conseils, dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences. L'adoption du texte final de la loi révisée par l'Assemblée fédérale devrait avoir lieu courant 2019.

L'arrêt fédéral relatif à l'approbation du protocole portant amendement de l'accord sur les marchés publics de l'OMC (AMP) a quant à lui été approuvé tant par le Conseil national que par le Conseil des États en juin, respectivement en décembre 2018.

#### *Compte rendu du point de vue de la DTAP:*

Les travaux de révision par les cantons sont toujours suspendus. La DTAP (et l'autorité intercantonale pour les marchés publics [InöB]) suit avec grand intérêt l'avancée des travaux parlementaires au niveau fédéral. En juin 2018, elle a adressé une lettre aux présidents des groupes parlementaires du Conseil national dans laquelle elle demandait que le projet du Conseil fédéral ne soit modifié qu'avec prudence, le projet qu'il avait proposé étant bien coordonné et équilibré.

Les représentants de la DTAP, le conseiller d'État Mario Cavigelli (délégué de la DTAP au droit des marchés publics) et Christa Hostettler (secrétaire générale de la DTAP) ont été conviés à une audition de la CER-E en juin 2018. Se prononçant en faveur du projet du Conseil fédéral, ils ont répondu aux questions des parlementaires.

En septembre 2018, la Maison des cantons a organisé la «Stammtisch des cantons», une manifestation à laquelle ont participé des conseillers aux États et quelques conseillers nationaux et qui a fourni des informations sur les affaires courantes des différentes conférences des directeurs. Les représentants de la DTAP ont rendu compte des activités d'AURORA. Le même mois, les membres de la DTAP ont été informés de l'avancée des travaux lors de l'assemblée générale.

En novembre 2018 s'est tenu un événement organisé par la Conférence des marchés publics (CMP). À cette occasion, les membres de la CMP ont été informés des propositions de modification du Parlement. À la fin de l'événement, un questionnaire contenant des questions présélectionnées sur AURORA a été envoyé aux membres de la CMP. Ce sondage a permis d'obtenir une évaluation technique des propositions de modifications. Le sondage est évalué par la direction de la DTAP, qui établira un rapport. Les résultats seront présentés à la réunion plénière de la DTAP au printemps 2019.

### **6.2 Rapport établi en réponse au postulat Golay**

Le 17 mars 2017, le Conseil national a adopté le postulat Golay 16.4074 «Pour des services d'achats centraux efficaces» et la CA s'est chargée du dossier. L'auteur du postulat chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un rapport exposant les moyens qu'il compte mettre à disposition d'armasuisse et des autres services d'achat centraux afin que les acquisitions de la Confédération puissent être effectuées avec la rigueur, la rapidité et l'efficacité voulues. Le rapport a été rédigé courant 2018 et sera soumis au Conseil fédéral en 2019 pour approbation.

### **6.3 simap.ch**

Sur simap.ch, la Confédération, les cantons et les communes publient chaque année plus de 9000 appels d'offres publics pour une valeur d'environ 16 milliards de francs. La plate-forme Internet est exploitée par le SECO en tant que prestataire de services sur mandat de l'association simap.ch. En 2018, le président de l'association, le conseiller d'État David Eray, et le directeur d'exploitation, Roger Schnyder, ont démissionné de leurs fonctions. Lors de l'assemblée générale de novembre 2018, Stefan

Sutter, ancien conseiller d'État du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, a été élu à l'unanimité au poste de président, et Adriano Moser a été élu comme nouveau directeur d'exploitation.

Sous la conduite du SECO et sous la direction d'une responsable externe, le projet de nouvelle plate-forme de publication des appels d'offres (simap2019) s'est poursuivi de manière intensive en 2018 avec le fournisseur de logiciels. Dans le cadre de l'élargissement du Comité consultatif des changements (CAB+) et du groupe de travail de la Confédération simap2019, plusieurs utilisateurs de l'administration fédérale ont participé à la spécification des processus de gestion (cas d'utilisation), des formulaires, des cas de test et, en automne, aux nombreux tests d'utilisateurs menés en français et en allemand. Les résultats ont conduit à une réévaluation du projet par la direction; à la fin de l'année, des retards considérables étaient prévisibles.

#### **6.4 Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher**

Un groupe de travail composé de représentants du secteur Controlling des achats et du bureau de la CA a poursuivi la conception et la réalisation d'une liste conformément aux exigences de la motion 14.3045 Graf-Litscher. Cette liste, qui sera publiée une fois par an, contiendra des informations sur tous les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs. Une première publication est prévue pour l'année d'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur les marchés publics. Les résultats du groupe de travail ont été présentés et expliqués lors de la séance de la CA du 22 novembre 2018. La structure et la procédure de publication seront discutées en 2019 avec les services d'achat centraux de l'administration fédérale.

#### **6.5 Interventions parlementaires**

Les principales interventions parlementaires concernant les marchés publics se trouvent à l'*annexe 2* et l'ensemble des interventions peut être consulté sur le site Internet de la CA<sup>3</sup>.

#### **6.6 Formation**

Le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) est chargé de concevoir et de réaliser des cours en français et en allemand sur les marchés publics de la Confédération. Une soixantaine de cours et de manifestations sur différents thèmes liés à la procédure d'acquisition rassemblant plus de 1700 participants ont eu lieu en 2018. En outre, deux projets importants ont été au centre des activités, à savoir la création du brevet fédéral de «spécialiste des marchés publics» et la préparation de mesures de formation visant à mettre en œuvre la loi révisée sur les marchés publics.

---

<sup>3</sup> [Conférence des achats de la Confédération > Services d'achat > Interventions parlementaires](#)

## **6.7 Collaboration avec la KBOB**

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre le bureau de la CA et le secrétariat de la KBOB s'est intensifiée. Les deux organes ont ainsi pu échanger sur des thèmes d'intérêt commun et publier au mois de mai une newsletter conjointe à ce sujet.

## **6.8 Participation à la CMCC**

En 2018, le bureau de la CA a participé aux séances de la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CMCC). En particulier, il a donné des informations sur les progrès concernant le processus parlementaire d'adoption du projet de révision de la LMP et participé aux discussions entre les services compétents de la Confédération sur l'état et le développement des négociations internationales dans le domaine des marchés publics.

## **6.9 Prévention de la corruption**

En 2008, le Conseil fédéral a mis sur pied le groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (GTID Lutte contre la corruption), au sein duquel plusieurs membres de la CA sont représentés. En 2018, le mandat du groupe de travail a été renouvelé et prolongé pour une nouvelle période de dix ans. Le GTID Lutte contre la corruption a été chargé d'élaborer, à l'intention du Conseil fédéral, des objectifs stratégiques et opérationnels de lutte contre la corruption au niveau fédéral. À la demande du président de la CA, le président du GTID Lutte contre la corruption, l'ambassadeur Stefan Estermann, a admis provisoirement l'OFCL – jusqu'ici membre du groupe – dans son groupe restreint en octobre 2018. L'approbation officielle devrait être accordée lors de l'assemblée générale annuelle de 2019. Les membres de la CA (armasuisse, OFROU, OFCL, DFAE et SECO) sont ainsi représentés au sein du groupe restreint GTID Lutte contre la corruption, qui s'occupe principalement du développement des objectifs anti-corruption.

## **6.10 Plan de communication**

Sur la base de la révision Org-OMP et des recommandations du CDF (15318.0053)<sup>4</sup>, la CA avait, en 2016, chargé un groupe de travail de préparer un plan de communication. À cette fin, la CA a, lors de sa séance du 3 mai 2017, approuvé un plan d'information qui a permis au service de communication de l'OFCL d'élaborer le plan de communication proprement dit. Le document présente les flux internes et la communication externe. Il sera soumis à l'approbation de la CA en 2019.

---

<sup>4</sup> «Le CDF recommande à l'OFCL de charger la CA d'élaborer un plan de communication associant toutes les personnes et toutes les organisations participant aux procédures de marchés publics de la Confédération. Ce plan doit figurer dans le règlement interne.»

## **7      Perspectives pour 2019**

En 2019, les travaux en cours sur la révision de la LMP/OMP se poursuivront. La révision nécessaire des ordonnances sera préparée. La collaboration et l'échange avec les niveaux cantonaux et communaux seront également poursuivis et intensifiés, en particulier en vue de l'harmonisation et de la mise en œuvre de la législation révisée. La CA poursuivra la mise en œuvre de la motion Müri 17.3571 «Marchés publics. Confier les mandats d'impression exclusivement à des entreprises suisses», adoptée par le Parlement. Elle examinera par ailleurs, en collaboration avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, les mesures à prendre dans le domaine de l'égalité salariale sur la base de la LMP révisée et de la loi révisée sur l'égalité.

## **Annexe 1: Principes directeurs pour des achats publics durables de biens et de services**

[Conférence des achats de la Confédération CA > Principes directeurs pour des achats publics durables<sup>5</sup>](#)

## **Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics**

La CA a participé à l'élaboration des avis du Conseil fédéral concernant les interventions parlementaires suivantes:

- Interpellation Nadine Masshardt 18.3575 – Peut-on exclure que des enfants aient contribué à la fabrication des appareils informatiques de la Confédération?
- Interpellation Hugues Hiltbold 18.3458 – Adjudications récentes à des entreprises chinoise et portugaise. Posons des garde-fous!
- Interpellation Olivier Feller 18.3729 – Est-il admissible que l'armée et la Poste ne fournissent les dossiers des appels d'offres qu'en allemand et n'acceptent que les offres en allemand?
- Interpellation Jacques-André Maire 18.3138 – Les CFF ne se sentent-ils pas concernés par un arrêt du Tribunal administratif fédéral?
- Interpellation Felix Müri 18.3705 – Administration fédérale. Faire des économies dans le secteur de l'impression

Ces interventions ainsi que d'autres concernant les marchés publics se trouvent sur le site Internet de la CA<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> [Conférence des achats de la Confédération CA > Principes directeurs pour des achats publics durables](#)

<sup>6</sup> [Conférence des achats de la Confédération > Services d'achat > Interventions parlementaires](#)